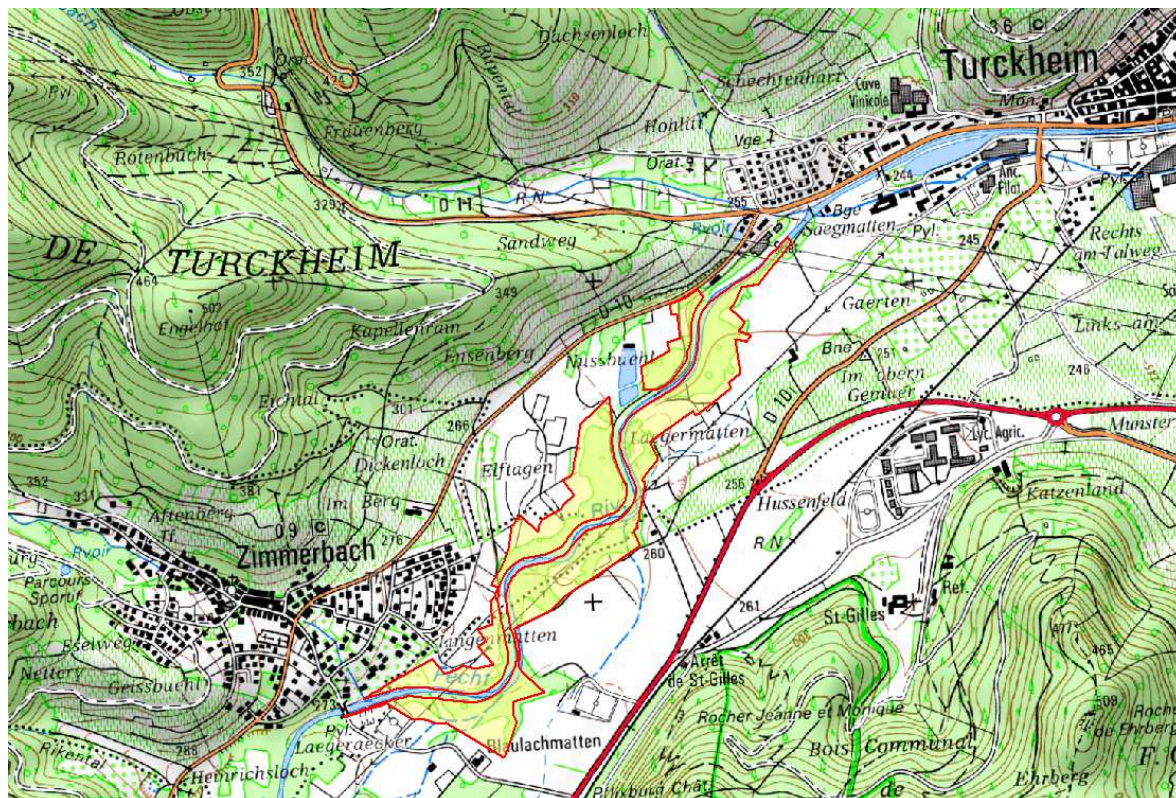


Article sur le projet d'acquisition du SM Fecht Amont entre Zimmerbach et Turckheim

Le Syndicat Mixte de la Fecht Amont projette une action de préservation des zones inondables naturelles le long de la Fecht dans les communes de Turckheim, Wintzenheim et Zimmerbach. Le secteur concerné par ce projet est le suivant :

Plan de localisation



Ce secteur est une zone de mobilité historique de la Fecht où d'anciens chenaux de crue sont encore bien visibles (cf. carte ci-contre). Cette zone de transition entre la rivière et la forêt présente une variété de milieux naturels très intéressante pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Les travaux d'enrochement de la Fecht qui ont eu lieu dans le passé ont eu pour conséquence le comblement partiel de ces chenaux. Mais la Fecht reste vivante et l'on peut observer des endroits où la rivière érode ses berges pendant les crues et cherche à retrouver ses anciens bras.

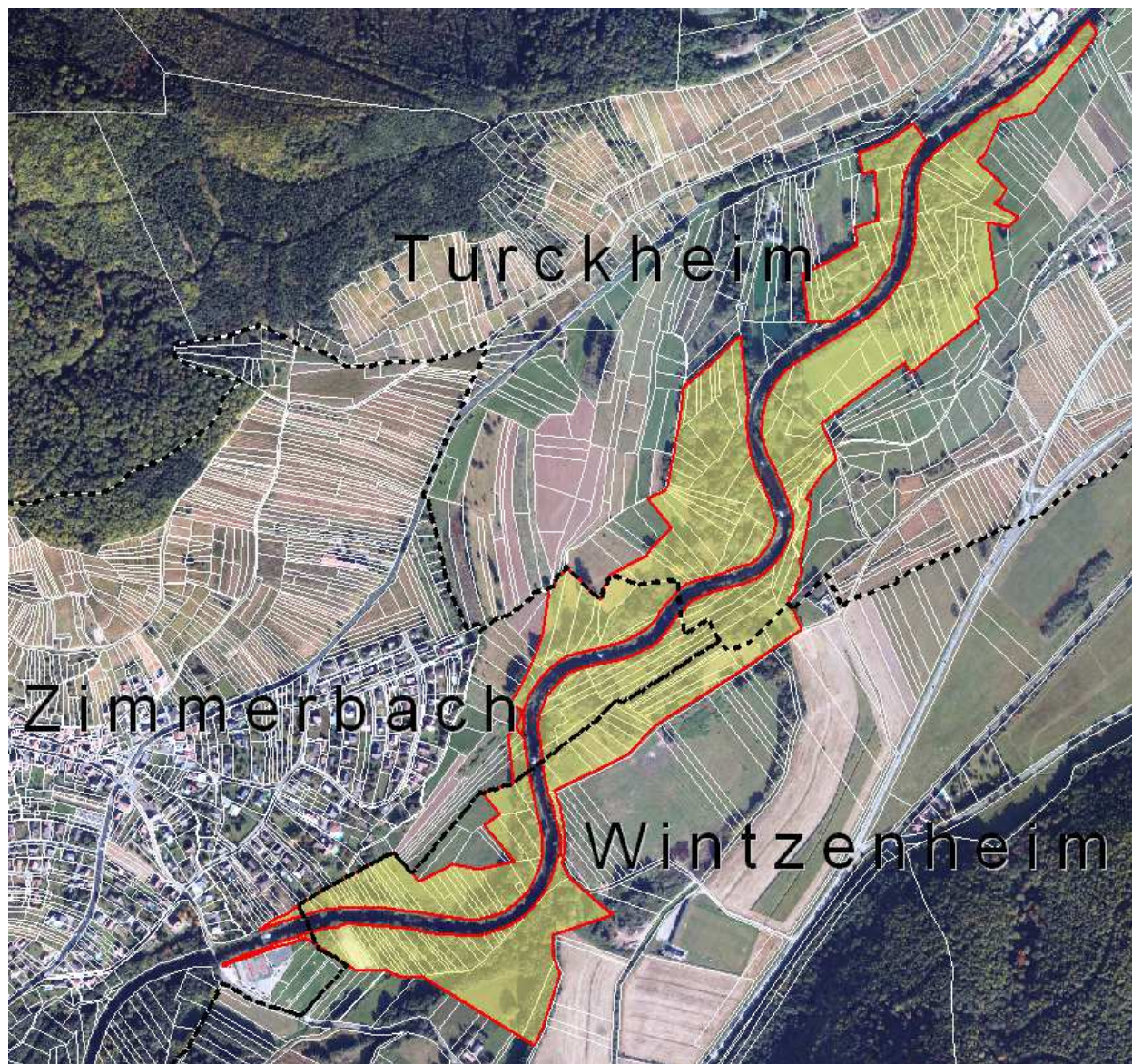


Anciens bras de la Fecht encore visibles
aujourd'hui

Pour éviter que les propriétaires privés ne voient leurs biens emportés par la rivière en cas d'érosion de leur parcelle, le Syndicat Mixte de la Fecht Amont leur en proposera

prochainement l'acquisition. Cela permettra à la Fecht de retrouver son ancien lit sans pénaliser les riverains.

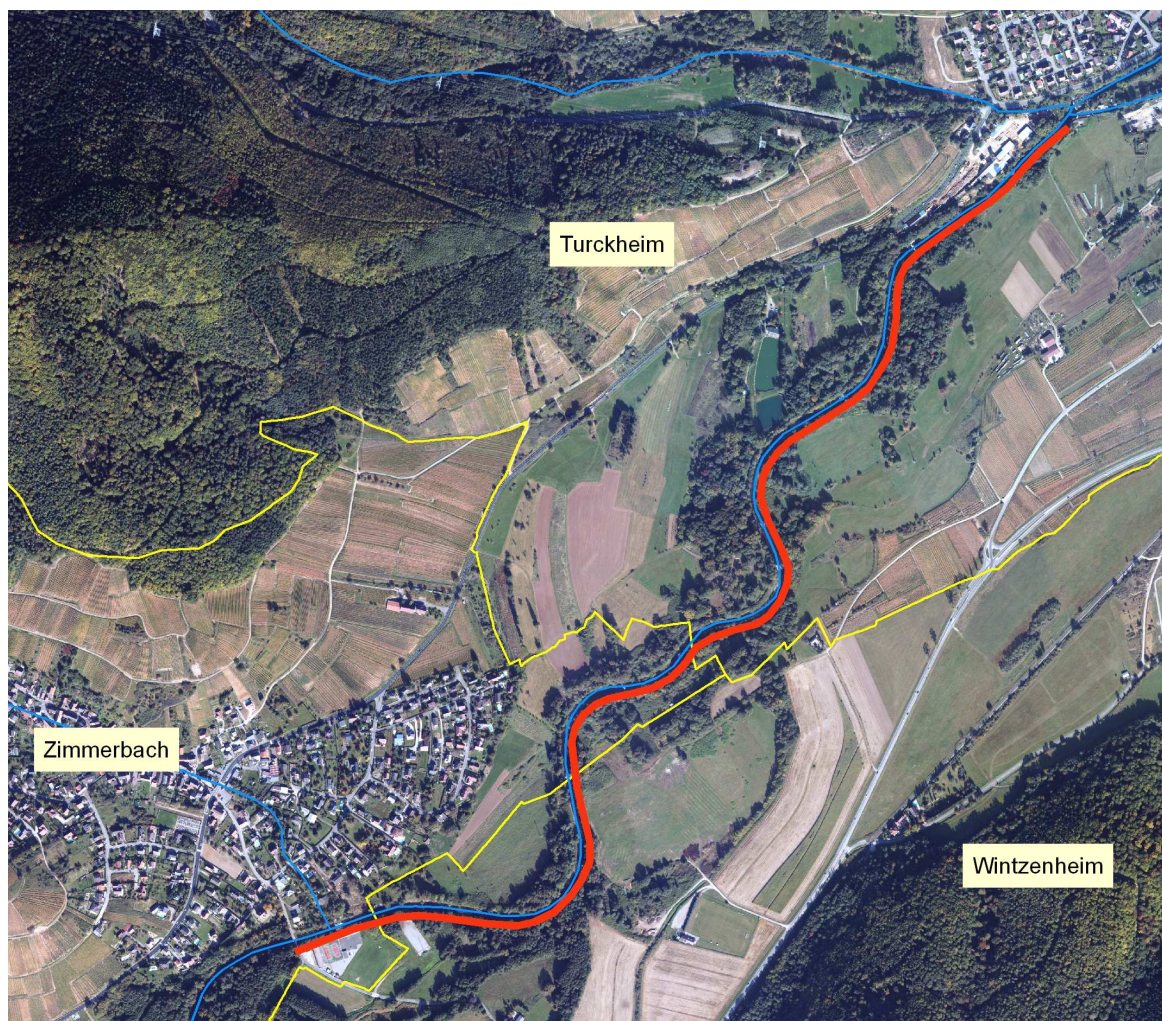
Les parcelles concernées sont les suivantes :



Plan des parcelles concernées par le projet global

Cette opération permettra en outre de réaménager et d'ouvrir à la promenade le chemin existant en rive droite, selon le tracé indiqué sur la carte ci-dessous. Les promeneurs des trois villages pourront ainsi découvrir les berges et les forêts de la Fecht en toute tranquillité. Cet itinéraire de promenade permettra aussi de relier Zimmerbach et Turckheim à pieds où à vélo sans emprunter la route départementale.

Plan du cheminement piéton projeté



En parallèle le Syndicat entreprendra des travaux de renaturation en remettant en eau d'anciens bras de rivière par exemple, et en luttant contre les espèces envahissantes comme la Renouée du Japon ou la Balsamine de l'Himalaya par des plantations.

Les propriétaires concernés par ce projet seront contactés par le SAFER Alsace qui a été choisie par le Syndicat pour suivre l'opération. Un courrier leur proposera de vendre leur terrain au Syndicat, et de rencontrer, s'ils le souhaitent, des représentants du Syndicat sur le terrain.